

# DÉCISION N° 2019/D430

Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le 20/09/2019

ID : 022-200043677-20190913-D430-DE



## CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Par délibération du Bureau en date du 15 octobre 2018, KERVAL CENTRE ARMOR avait demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

### ➤ Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
Agents CNRACL	Décès	Néant	0.15 %	CAPITALISATION
	Accidents du Travail/Maladie Professionnelle	15 jours fermes / arrêt	1.75 %	
	Maladie ordinaire	15 jours fermes / arrêt	1.40 %	
	C.L.M. / C.L.D.	Néant	2.00 %	
	Maternité / paternité / adoption	Néant	0.54 %	
	<b>TOTAL</b>			

➤ **Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCAN**

Envoyé en préfecture le 19/09/2019  
Reçu en préfecture le 19/09/2019  
Affiché le 20/09/2019  
ID : 022-200043677-20190913-D430-DE

<u>GARANTIE</u>		<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
<b>Agents non affiliés à la CNRACL</b>	Accidents du Travail	Néant	0.95 %	<b>CAPITALISATION</b>
	Maladies graves	Néant		
	Maladie ordinaire	<b>10 jours fermes / arrêt en Maladie Ordinaire</b>		
	Maternité / paternité / adoption	Néant		

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023 pour les garanties présentées ci-dessus ;
- **PREND ACTE** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC,
- **PREND ACTE** que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
- **AUTORISE Monsieur Le Président** à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de deux mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'acté de réception.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Ploufragan le 13 SEPTEMBRE  
2019

**Le Président  
Thierry BURLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2019

### Convocation du 03 septembre 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le treize septembre à dix-huit heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Generis à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

X	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 9

Absents : 5

Votants : 9